



Bulletin Municipal

n°
53



Prêts pour l'été !

Juillet 2023

Mairie : 5 place de la Forge - 15240 VEBRET. Tél : 04 71 40 20 86 – Fax : 09 70 32 28 79

mairie@vebret.fr - <http://www.vebret.fr>



Le mot du Maire

Le Saint Louis a enfin ouvert ses portes le samedi 8 juillet.

L'ouverture, prévue un peu plus tôt, a été retardée par quelques problèmes techniques, cependant toutes les entreprises chargées des travaux ont répondu présentes pour permettre une ouverture non seulement rapide mais également dans d'excellentes conditions pour Romain Collgon, locataire du commerce. L'équipe des fleurettes ont également œuvré pour rendre les extérieurs aussi jolis que les aménagements intérieurs.

L'inauguration a été repoussée au mois de septembre pour permettre à Romain et son équipe de trouver leurs marques. Chaque habitant de la commune sera convié à ce moment tant attendu qui permettra de mettre en avant le dynamisme de notre commune ainsi que la qualité de notre bourg.

En 2020, un sondage réalisé auprès des Vebretois mettait en avant la volonté de tous d'avoir à Vebret un lieu qui permettrait à chacun d'échanger et de se retrouver. C'est dans cet esprit que les travaux ont été réalisés. C'est dans cet esprit que Romain l'a également imaginé.

Le 3 juillet, le jury départemental des villages fleuris félicitait Lucie Salesse et les fleurettes pour la beauté du fleurissement du bourg, des aménagements réalisés dans le village de Sumenat et pour leur travail bénévole avec les enfants de la maternelle de notre école.

Le 5 juillet, Bruno Faure président du Conseil Départemental, en visite à Vebret, accompagné de Marc Maisonneuve, président de Sumène Artense Communauté et de la plupart des maires de la communauté de communes, en visite à Vebret pour signer le Contrat Cantal Développement soulignait la beauté de notre village, des aménagements et des travaux exécutés pour le commerce.

L'attractivité de notre commune dépasse ainsi nos frontières, nous ne pouvons que nous en réjouir.

Nous pourrions envisager grâce à notre dynamisme, notre capacité d'accueil, notre attractivité un avenir prometteur avec la continuité de l'augmentation du nombre de nos habitants. Cet accroissement nous permettrait d'envisager le maintien de notre école avec sérénité.

Malheureusement, les conditions dictées par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal vont entraîner une réduction drastique des terrains susceptibles d'être constructibles. Pour Vebret, ils auraient été situés autour du bourg ou de Couchal, à proximité immédiate des habitations existantes.

Vebret sera la seule commune de Sumène Artense Communauté à ne pas avoir un seul mètre carré de surface constructible.

Malgré cet état de fait, il est important de continuer à mettre en avant ce que nous avons toujours souhaité, le bien vivre à Vebret. Le Saint Louis et la dynamique de nos associations en sont les meilleurs exemples.

Je vous souhaite à toutes et tous un bel été.

Fabrice Meunier

Publication municipale - Documentation et articles : Commission Communication, Information et Promotion, Mairie de Vebret et responsables des associations. *Mise en page : Denis Letemplier*

Le bulletin municipal est édité sur papier par nos soins. Une version numérique est sur le site de la mairie à l'adresse suivante : <http://www.vebret.fr/vie-municipale/bulletin-municipal/>

Renseignements utiles :

Mairie : Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, le mercredi de 9 h à 12 h.
Agence postale : Lundi, mardi, jeudi : de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h 30, le mercredi de 9 h à 12 h 30. Vendredi : de 14 h à 17 h,
 Tél. : 04 71 40 20 86. Fax : 09 70 32 28 79
Permanence de M. le Maire : tous les vendredis et sur rendez-vous.

Bibliothèque à la mairie : dépôt de livres de la bibliothèque Centrale de Prêts du Cantal (et aussi en libre accès, l'**Ivre Boîte** sur la Place de la Forge).

Zone de WIFI gratuite : Place de La Forge et salle polyvalente.

- Relais petite Enfance : Tél. : 04.71.40.65.21
- Maison des Services Publics de Sumène Artense : Tél. : 04.71.40.87.31
- Portage des repas : Communauté de Communes Sumène Artense Tél. : 04.71.40.62.66
- Assistante sociale pour les personnes de plus de 60 ans : CLIC Tél. : 04.71.78.25.10
- École au bourg : Tél. : 04 71 40 23 77.
- Communauté de Communes Sumène-Artense à Saignes : Tél. : 04 71 40 62 66.
- Service des Eaux et Assainissement (SIDRE du Font-Marilhou) : Tél. : 04 71 40 81 20
- Urgence dépannage Enedis (ex E.R.D.F.) : Tél. : 09 72 67 50 15. (Appel non surtaxé)
- Collecte des ordures ménagères : **lundi matin** : villages de Verchalles, Verchalles Soutro, Cheyssac, Les Essards, Le Bouchet, La Besseyre, Lachamp, Gare de Vebret.
mercredi matin : bourg et villages de Sumenat, Courtilles, Serre, Robertie, Salvinie, Vergne Petite, Pourcheret, Champassis, Les Champs Grands, Couchal, Montpigot, Lempradets, Valette.
- Collecte des encombrants : à la demande (110 euros par tonne) ou gratuit par les particuliers.
- Déchetterie : Zone D'activités Du Ruisseau Perdu (Route de Madic) 19110 BORT-LES-ORGUES
- **HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE** :
 Tous les jours 9h-12h et 14h-18h. Fermée le dimanche.
 Si besoin, numéro joignable : Communauté de Communes Ussel 05.55.95.35.38

Sommaire

2	<i>Mot du Maire</i>	12	<i>Commission embellissement</i>	23	<i>Club de Bruyères</i>
3	<i>Renseignements utiles</i>	14	<i>Commission loisirs Animations</i>	24	<i>EFSA</i>
4	<i>L'article d'Eliane</i>	14	<i>Petites infos (appel, marché...)</i>	24	<i>JSP Ydes / Don du sang</i>
4	<i>Démographie / Don</i>	15	<i>Conseil municipal du 24/03/23</i>	25	<i>Neko Cantal</i>
5	<i>Ayons les bons réflexes</i>	16	<i>Conseil municipal du 14/04/23(budget)</i>	26	<i>Patrimoine : Aménagement hydroélectrique</i>
6	<i>Tri dans le bac jaune</i>	19	<i>Du côté de l'école</i>	28	<i>Patrimoine : Le Saut de la Saule</i>
7	<i>Le pass-Cantal</i>	19	<i>Théâtre « Les tréteaux du Plateau »</i>	29	<i>jeu Sudoku</i>
8	<i>Le Saint Louis</i>	20	<i>Comité Animation & loisirs</i>	30	<i>Mots croisés</i>
10	<i>Commission C.I.P.</i>	20	<i>Amicale des Parents d'élèves</i>	31	<i>Les soirées d'été 23</i>
11	<i>Commission voiries & bâtiments</i>	22	<i>ASVA</i>	32	<i>Fête patronale 23</i>

L'article d'Éliane

C'est avec beaucoup de passion qu'Éliane Ponty a toujours œuvré pour la réalisation des *articles d'Éliane* dans les bulletins municipaux de la commune de Vebret.

Moult information nous sont diffusées et conseillées par ses soins tous les 6 mois.

Éliane nous a fait savoir que sa santé actuelle ne lui permet pas de continuer.

Nous adressons donc ce message de sa part, afin que la continuité des conseils horticoles reprenne au prochain bulletin municipal de janvier 2024.

Vous êtes intéressé(e) pour réaliser les prochains articles, alors contactez-nous à la mairie, et nous ferons le maximum pour que cette diffusion d'articles soit perpétuée.

Nous remercions vivement Éliane pour toutes ses recherches et conseils.

Nous lui souhaitons un bon rétablissement.

La rédaction, le Maire et son équipe municipale.

DÉMOGRAPHIE

Décès :

- Madame Ginette CHABRIER, Cheyssac, le 21 avril 2023.
- Monsieur Alain VIDAL, 5 Les Lempradets, le 10 mai 2023.
- Monsieur Jean-Pierre MARTIN, 3 Chemin des Chasseurs, le 26 juin 2023.

Naissances :

- Louis BADUEL, le 25 août 2022 d'Olivier BADUEL et Virginie FRANCE, 5 Prunet Haut.
- Maëlys MAGNE, le 25 avril 2023 de Fabien MAGNE et Mélody BOYER, 4 Prunet Bas.

Don à la commune

En début d'année, M. & Mme Hervé et Patricia Journiac ont fait don à la commune de Vebret d'un bonhomme de neige en plâtre.

Ce dernier rejoindra les différentes décorations de Noël pour le plaisir des yeux des petits et grands. Nous les remercions vivement, nous prendrons soin de ce beau personnage lors des fêtes de fin d'année.

AYONS LES BONS REFLEXES



Un feu a détruit nos containers rue Saint Louis route de La Monselie le 19 février, incendie potentiellement très dangereux avec la proximité de la forêt très sèche à cette période de l'année.

Dès les premières fumées, **Appelons les pompiers !** Agir très rapidement est **vital !**

Mieux vaut un appel sans suite qu'un appel tardif potentiellement catastrophique. Les pompiers restent juges de leur déplacement.

N'HESITONS PAS : 112 ou 18 POMPIERS / 15 SAMU / 17 GENDARMERIE

Nous avons constaté de nouvelles incivilités !



Du nouveau dans la colonne de tri jaune !



Tous les emballages en plastique

Nouveau



Tous les emballages en papier et carton

Sauf carton brun



Briques alimentaires, emballages en carton



Tous les emballages en métal



En plastique : bouteilles, flacon, tubes, films, barquettes, sachets, pots, opercules, etc.

En métal : canettes, conserves, papier aluminium, capsules, bouchons, aérosols, opercules, etc.

Information: Les objets en plastiques (jouets, ustensiles, etc.) ne sont pas des emballages : à jeter dans la poubelle ordinaire.

Je continue de trier le verre et le papier

Tous les emballages en verre



Pots, bocal, bouteilles, flacons en verre

Tous les papiers



Journaux, magazines, publicités, prospectus, catalogues, courriers enveloppes, cahiers, blocs-notes, tous les autres papiers.

Information: Sans les bouchons et couvercles. La vaisselle en verre (cassée ou non) et les pots en terre sont à jeter dans la poubelle ordinaire.

Information: Retirer les films plastiques, mais inutile d'enlever les agrafes, spirales, trombones, etc. (ils seront retirés lors du recyclage).



Près de chez vous, une déchetterie vous accueille pour déposer vos encombrants, grands cartons, équipements électriques et électroniques, jouets, déchets verts, gravats, bois, textile, huile alimentaire, batteries...

Déchetterie de Bort-les-Orgues (19110)

Zone du Ruisseau perdu – Rue des Deux Eaux

Ouverte du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 18h. Fermée le dimanche et jours fériés.

Rubrique sur le site : Vos Annonces Immobilières et locatives en ligne

La commune de Vebret vous propose de mettre en ligne vos annonces immobilières ou locatives sur son site www.vebret.fr

Pour cela, vous pouvez nous faire parvenir par e-mail à mairie@vebret.fr votre texte et 1 photo en n'oubliant pas de mentionner vos coordonnées et n° de téléphone.



La commune de Veuret prend en charge la participation des 8 euros si vous fournissez la fiche et les pièces justificatives au secrétariat de mairie.

Le formulaire est téléchargeable à l'adresse :

<https://www.cantal.fr/wp-content/uploads/2023/05/Cantal-Pass-Bon-commande-2023.pdf>

Saison 2023/2024

Commandez et payez votre chéquier en ligne sur cantal.fr

ou complétez le bon de commande ci-dessous à partir du 12 Mai 2023, vous pouvez le **renvoyer par courrier** ou le **déposer** à l'adresse suivante :

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL
Guichet Unique Jeunesse - Hôtel du Département
28, Avenue Gambetta - 15015 AURILLAC Cedex
04 71 46 21 03

CE BON DE COMMANDE DEVRA ÊTRE ACCOMPAGNÉ :

- De 8 € sous forme de chèque (libellé à l'ordre du Régisseur du PASSCANTAL) ou en espèces (règlement au Conseil départemental).
- D'un justificatif d'âge de l'enfant : (carte d'identité, livret de famille ou passeport), s'il s'agit d'une 1^{ère} demande.
- D'un justificatif de résidence sur le département des représentants légaux (feuille d'imposition, facture d'électricité, de téléphone...), s'il s'agit d'une 1^{ère} demande ou en cas de déménagement.

Sous 15 jours, vous recevrez le chéquier qui pourra être utilisé jusqu'au 14 juin 2024, il sera accompagné d'une fiche explicative sur le dispositif.

POUR TOUS LES JEUNES CANTALIENS NÉS ENTRE le 1^{er} Janvier 2006 & le 31 Décembre 2020



Nom / Prénom de l'enfant :

Date de naissance : / / Sexe : M F

Vos coordonnées afin de vous envoyer le chéquier PASSCANTAL
(adresse des parents, du responsable légal, du tuteur, ou autres...)

Nom / Prénom du représentant légal :

Adresse :

Code Postal : [.....] Ville :

Mail* :

Portable : Téléphone :

Fait à, le / /

Signature du représentant légal

*L'adresse électronique et le numéro de portable ainsi renseignés ont pour finalité de vous tenir informé du lancement des prochaines campagnes «PASSCANTAL» et des applicatifs qui y sont rattachés. En complétant ces informations, vous acceptez que le Conseil départemental du Cantal vous avise au moyen d'envois sur votre messagerie électronique ou par SMS de l'actualité «PASSCANTAL».

« Le responsable du présent traitement est le Président du Conseil départemental du Cantal. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des bénéficiaires des actions mises en place en faveur des jeunes dans le cadre du dispositif PASSCANTAL et des dispositifs qui y sont rattachés. Les destinataires des données sont les agents de la mission PASSCANTAL du Conseil départemental, ainsi que l'entreprise DOCAPOSTE APPLICAM, fournisseur des chèquiers PASSCANTAL. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez accéder aux données personnelles vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de celles-ci en formulant votre demande, avec justificatif d'identité, auprès du Délégué à la Protection des Données du Département du Cantal, 28 avenue Gambetta, 15015 AURILLAC cedex, dpo@cantal.fr »

Le projet de création d'un restaurant, bar, épicerie a émergé suite à une donation d'un bâtiment situé dans le centre bourg de Vebret par un habitant. Le souhait du donateur, partagé par le Conseil municipal, est que ce bâtiment devienne un lieu de vie et de rencontres, un lieu où l'on peut tisser des liens entre les habitants et qui permet le partage et la rencontre. Ce souhait est d'autant plus important qu'il n'y a plus de commerce dans la commune.



Ce projet entre également dans une démarche globale de créer un véritable centre-bourg en recentrant les points d'intérêt du village,

La commune de Vebret cherche donc à construire une dynamique d'animation en complément de la vie du bourg. Face aux enjeux pour la commune et à une offre de restauration limitée sur le territoire Sumène-Artense, Vebret a donc décidé de réhabiliter le bâtiment et de construire une extension pour que ce projet voie le jour.

Issu du monde de la restauration et plus précisément de la cuisine depuis plus d'une vingtaine d'années avec une expérience solide en tant que chef de cuisine au sein de plusieurs établissements,



J'ai été séduit par le projet de la commune de Vebret pour différentes raisons : le cachet du bourg, l'emplacement, la proximité de la salle des fêtes et du four à pain et le dynamisme des élus communaux ainsi que leur volonté de m'intégrer au projet dès le début des travaux.



L'idée est de créer un restaurant proposant une cuisine traditionnelle de qualité préparée avec des produits frais, locaux et de saison agrémentés de quelques touches d'originalité.

Il sera également proposé aux habitants de la commune et des environs une petite épicerie achalandée de références locales et de dépannage.

Je souhaite qu'autour de ce commerce, Vebret retrouve un lieu de rencontre, de partage et de services.



J'ai opté pour le nom « le Saint Louis » en rappel au patrimoine de la commune qu'est l'église Saint Louis et du fait que l'établissement donne aussi sur la rue portant ce même nom.

La volonté est de créer un lieu d'ambiance, convivial, décontracté, sans fioriture dans une déco épurée et moderne.

L'été nous vous inviterons à profiter de la terrasse très bien exposée donnant sur le centre de notre magnifique bourg.

Nous proposerons un menu type ouvrier le midi la semaine ainsi qu'une carte changeant au gré des saisons et des envies avec trois entrées, trois plats et trois desserts, un menu enfant et un croque-monsieur de la semaine.

Le poisson sera mis à l'honneur dans nos propositions de plats.

La carte des vins sera sobre tout comme l'esprit du projet.

Côté bar, dans un premier temps nous resterons dans une offre classique, le but étant de développer l'activité et de se diriger vers un bar d'ambiance ouvert le soir à moyen terme.

Nous intégrerons également à l'activité, dans un second temps, des soirées à thème pendant la période estivale et peut être plus si la demande se fait.

Tous nos producteurs locaux seront mis en avant au sein de l'établissement

Infos pratiques :

Contact : Collgon Romain

04 71 68 82 93

lesaintlouisvebret@gmail.com

***Le Saint Louis
3 place de la forge
15240 Vebret***

Ouverture le midi : le lundi, jeudi et dimanche

Ouverture le midi et le soir : le vendredi et le samedi.



Infos municipales



Commission Communication Information et Promotion

C'est avec plaisir que nous vous informons de la pose des kakémonos dans les villages de Champassis, Montpigot, Sumenat et du Bourg.



Ces derniers ont été installés par les deux employés municipaux (merci à Raphaël et à Lionel) en collaboration avec la commission Embellissement, suite aux différents aménagements des Points Rencontre Conviviaux.



La réalisation des quatre prochains kakémonos suit son cours.

Ce printemps, et plus précisément le vendredi 16 juin 2023, nous avons accueilli la troupe des Tréteaux du Plateau à la salle des fêtes de Vebret (voir l'article de presse en page 19) en collaboration avec la commission Loisirs Animations.

Un grand merci aux membres de la troupe pour cette belle soirée culturelle et d'actualité.

Nous nous donnons rendez-vous à l'automne prochain avec une nouvelle pièce.

Habitants ou estivants, consultez les activités diverses et variées de la commune qui sont régulièrement actualisées sur <https://vebret-mairie.jimdo.com/>

Abonnez-vous et likez nos stories et publications sur Instagram et Facebook



Nous souhaitons la bienvenue à Romain Collgon et son équipe pour l'ouverture du Restaurant Le Saint-Louis, et au plaisir de vous rencontrer lors des festivités qui ne vont pas manquer durant tout l'été sur la place de la Forge ou dans notre commune.

Pour finir, je reprendrai cette phrase relevée sur la page de la présentation générale du site internet de notre commune :

« Si une couleur devait figurer notre village elle serait le vert, une matière serait la pierre, un caractère serait l'intimité, une vertu enfin serait l'accueil. »

Un bon été à toutes et à tous.

Les membres de la commission Communication, Information et Promotion (C.I.P), Laurence Delmas



Commission Voirie Bâtiments

Bonjour à toutes et à tous,

Ce début de juillet rime avec la fin des travaux du commerce et donc son ouverture officielle le 8 juillet. La réception a eu lieu le vendredi 30 juin, avec quelques travaux de réglages et finitions intérieurs restant à effectuer.

Le logement, quant à lui, n'est pas encore terminé mais les travaux doivent s'achever en septembre, en vue de sa location.



Les travaux sur la réfection de la trappe du silo de la chaufferie bois ont aussi débuté, avec la réalisation de la maçonnerie, ne restant plus que la pose du nouveau système coulissant.



La construction de la terrasse attenante à la salle polyvalente a aussi commencé en juin, avec la partie maçonnerie. Le montage de celle-ci est actuellement en cours et devrait se finaliser dans le courant du mois de juillet. La pose de la nouvelle porte, prévue en août permettra l'accès à la salle.

En ce qui concerne la station de Cheyssac, une première phase de consultation a été lancée avec les lots *étude de sol* et *géomètre*. Ceux-ci ont été attribués au printemps. Nous sommes toujours dans l'attente de la clôture de la partie administrative pour finaliser l'achat du terrain nécessaire à sa création.

Pour les travaux de voirie prévus, un appel d'offre a été lancé au printemps. La société RMCL, seule à avoir répondu, s'est vue attribuer le marché. La société SAUNAL/CROS géomètre, qui avait monté le dossier d'appel d'offre, nous servira d'appui pour la réalisation des métrés et des bons de commande suivant le bordereau de prix établi au marché.

D'ici la fin de l'automne, devraient être rénovées les chaussées de Cheyssac, côté Bort et Champs (suivant avancement des travaux de réseau en cours), Les Champagnadoux, le chemin des Grands Champs à Couchal et Champassis.

La rénovation des WC publics a été effectuée ce début d'année, avec la participation des employés communaux pour la partie isolation, placo, peinture, maçonnerie et faïences. Les lots *électricité* et *plomberie* ont, quant à eux, été confiés respectivement aux entreprises Pourteyroux Franck et Champs Energies.

Une nouvelle tranche de travaux d'enfouissement des réseaux, concernant le lieu-dit de Davagon, à Verchalles, sera programmée en raison de l'état de vétusté avancée de la chaussée existante. Celle-ci sera réparée au mieux en attendant sa réfection complète après l'enfouissement.

Voici le bilan de ce premier semestre 2023. Nous vous souhaitons un bel été à tous.

Cordialement

La commission bâtiments et voiries

Vilien Roger – Pauliac Philippe- Chavinier Dominique – Moreau Arnaud



Commission Embellissement

L'atelier des fleurettes

Félicitations aux élèves de maternelle de Vebret qui ont créé leurs petits jardins avec l'aide de leur maîtresse Cathy et des bénévoles de l'atelier des fleurettes

Ils ont même organisé une petite fête pour présenter leur réalisations à leur parents et aux bénévoles



Quel plaisir de découvrir les carrés potagers métamorphosés : les fleurs et les légumes se mélangent harmonieusement et de belles couleurs explosent au soleil
Bref du bonheur à partager, merci.

Points causettes



La commission fleurette et vieilles pierres vous invite à venir découvrir les nouveaux points conviviaux à Lachamp, Sumenat et Cheyssac. Leurs réalisations sont presque achevées et bientôt nous pourrons les inaugurer.



L'atelier des fleurettes continue d'embellir le bourg et cette année de drôles de petits bonhommes accueillent le regard amusé des passants



De nouveaux parterres ont vu le jour autour du nouveau restaurant ou une multitude d'herbes aromatiques chatouillent nos narines.

Visite du jury des villes et villages fleuris 2023



Après inscription comme l'an dernier au concours départemental des villes et villages fleuris organisé par le conseil départemental, la Commission Embellissement, et la Commission Communication, Information, et Promotion (CIP) accompagnées de deux agents municipaux de la commune de Vebret ont accueilli ce lundi 03 juillet 2023 après-midi les membres du jury départemental.



Un bel échange enrichissant et une rencontre animée avec les enfants de l'école de Vebret.

Le troc de fleurs est toujours ouvert tous les mercredis de 15h à 17h à l'ancienne école de Couchal où règnent la bonne humeur et la convivialité

Lucie Salessse



Commission Loisirs Animations

Bonjour à tous les lecteurs du BM

Ça y est ! L'été est là et nous nous réjouissons à l'idée de pouvoir plus facilement nous retrouver.

La CLA (Commission Loisirs Animations) et les associations se sont réunies afin de programmer et préparer les soirées d'été pré-week-ends ou "marchés de pays" qui débiteront le 7 juillet par "Les Bruyères", honneur à nos anciens.

Vous trouverez un flyer dans vos boîtes aux lettres ou directement à la mairie, récapitulant les dates et toutes les informations.

Bien évidemment, la fête patronale, avec l'appui indéfectible du Comité des fêtes, aura lieu le week-end des 5 & 6 août avec notamment son lot d'animations musicales et son feu d'artifice; la CLA en profite pour féliciter et encourager Annick, la présidente qui ne ménage pas ses efforts malgré ses difficultés passagères mais nous la savons tellement bien entourée.

J'en termine en évoquant Romain et son équipe du "Saint-Louis", bar /restaurant qui verra le jour en juillet, à qui nous souhaitons la bienvenue, pleine réussite et qui pourra être utilement associé à nos manifestations.

N'hésitez pas à adresser en mairie toute suggestion concernant d'éventuels commerçants ou d'animations diverses qui souhaiteraient nous rejoindre autour de "la place de la Forge" durant l'été.

Bel été à tous.

Philippe Pauliac et la CLA

Dates des marchés les dimanches matin, place de la Forge à Vebret

Marchés :

Le 09/07 et le 23/07

Le 06/08 et 20/08

Le 03/09 et le 17/09

Le 01/10, le 15/10 et le 29/10

Le 12/11 et le 26/11

Le 10/12 et le 24/12

APPEL à PHOTOS & à CONTRIBUTIONS !

L'équipe Communication souhaite organiser une expo photos retraçant la vie dans les villages de Vebret. Alors, si vous avez dans vos tiroirs, albums, malles au grenier... des photos montrant votre village, les fêtes qui y ont eu lieu, les habitants... nous sommes preneurs. Si vous avez des anecdotes pour illustrer ces photos, n'hésitez pas à nous les transmettre.

Vous pouvez envoyer les photos par mail à : vebret.communication@orange.fr

ou les déposer à la mairie (dans une enveloppe à votre nom que nous puissions vous les rendre).

De même Si vous avez des idées d'articles et/ou des envies d'écrire pour étoffer notre bulletin municipal, merci de nous transmettre vos talents de narrateur.

Les réunions du Conseil municipal

Le bulletin présente un condensé des conseils municipaux. Le compte-rendu intégral de chaque réunion est consultable en Mairie ou sur le site internet de la mairie à l'adresse : <https://www.vebret.fr/vie-municipale/conseils-municipaux/>

CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 24 mars 2023

L'organisation du temps de travail en vigueur à partir du 24 mars 2023 est fixée à 1 607 heures, soit 35 heures hebdomadaires (elle est proratisée pour les agents à temps non complet, en fonction du nombre d'heures hebdomadaires du poste), (détail du calcul sur le site ou en mairie)

Vote du compte financier unique - Vebret

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				587 103.09		587 103.09
Opérations exercice	274577.35	479 154.95	391977.76	648 997.21	666 555.11	1 128 152.16
Total	274577.35	479 154.95	391977.76	1 236 100.30	666 555.11	1715 255.25
Résultat de clôture		204577.60		844 122.54		1 048 700.14
Restes à réaliser	853 218.76	390 397.80			853 218.76	390 397.80
Total cumulé	853 218.76	594 975.40		844 122.54	853 218.76	1 439 097.94
Résultat définitif	258 243.36			844 122.54		585 879.18

Le compte administratif fait apparaître un excédent de 844 122.54 € affecté comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	587 103.09
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	784 068.09
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	257 019.45
Résultat cumulé au 31/12/2022	844 122.54
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	844 122.54
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	258 243.36
Solde disponible affecté comme suit:	
" Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
"Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	585 879.18

Vote du compte administratif – assainissement Vebret

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		621.71		14 024.04		14 645.75
Opérations exercice	31 853.16	26 812.43	31 631.04	41 840.97	63 484.20	68 653.40
Total	31 853.16	27 434.14	31 631.04	55 865.01	63 484.20	83 299.15
Résultat de clôture	4 419.02			24 233.97		19 814.95
Restes à réaliser	341 577.57	198 100.00			341 577.57	198 100.00
Total cumulé	345 996.59	198 100.00		24 233.97	341577.57	217 914.95
Résultat définitif	147 896.59			24 233.97	123 662.62	

Affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif faisant apparaître un excédent de 24 233.97 € comme suit '

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	14 024.04
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	19 077.04
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	10 209.93
Résultat cumulé au 31/12/2022	24 233.97
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	24 233.97
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	24 233.97
Solde disponible affecté comme suit:	
" Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
" Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	

CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 14 avril 2023

Vote des subventions aux associations 2023.

ASSOCIATIONS	MONTANTS
ASSOCIATION DE CHASSE ACCA	250,00
GVA SAIGNES ET CHAMPS SUR TARENTEINE	50,00
COMITE ANIMATIONS ET LOISIRS	3 100,00
AMICALE PARENTS ELEVES DE VEBRET	800,00
AMICALE DES DIABLES BLEUS	200,00
CLUB DU 3°AGE LES BRUYERES	250,00
COMITE FNACA	200,00
ADMR DE LA SUMENE	100,00
ECOLE DE FOOT SUMENE ARTENSE	200,00
ASS DONNEURS DE SANG	100,00
ASSOCIATION NOS ENFANTS ENVOLES	50,00
RUGBY CLUB YDES	100,00
AS VEBRET ANTIGNAC	1000,00
JEUNES SAPEURS POMPIERS YDES	200,00
NEKOCANTAL	500,00
SECOURS POPULAIRE DE MAURIAC	200,00
RESERVE	2700,00
TOTAL	10 000,00

Rachat de concession cimetièrè n° C/080 du nouveau cimetière au même prix qu'elle a été vendue en 2014 soit 125.00 €.

Vote d'une participation financière de 50,00 € par enfants présents au voyage scolaire pour les enfants de la commune de Vebret fréquentant le collège et le lycée.

Validation de la convention pour la mise à disposition de l'application Atlas Cantal présentée par le Conseil Départemental.

Bail dérogatoire pour le commerce restaurant épicerie situé 3 Place de la Forge avec Monsieur COLLGON Romain. Ce bail sera conclu pour une durée de 3 ans, avec mise à disposition du matériel et la licence IV à destination du café restaurant sous la forme d'un commodat.

La location sera consentie moyennant un loyer de 2 400,00 (HT annuel sans dépôt de garantie).

Choix de l'entreprise RMCL pour le marché à bon de commande pour la voirie 2023-2025.

Maintien des taux des taxes directes locales appliqués en 2022 pour 2023, soit :

- Taxe foncière bâtie	36.03 %
- Taxe foncière non bâties	99.08 %
- Taxe d'habitation	17.31 %

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir ces taux pour l'année 2023.

Réalisation d'une terrasse adossée à la salle polyvalente : le montant des travaux s'élève à 63 877,00 € HT.

Réparti ainsi :

Coût des travaux	63 877,00 € HT	
Conseil Régional	12 775,40	20%
Communauté de communes	25 550,80	40%
Autofinancement	25 550,80	40%

Vote du budget primitif - Vebret

Le budget de la Mairie Vebret pour l'année 2023 présenté par son Maire, s'équilibre en recettes et en dépenses à 2 508 529.11 Euros

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	119 880.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	215 100.00
014	Atténuations de produits	11 017.00
65	Autres charges de gestion courante	72 264.25
66	Charges financières	500.00
023	Virement à la section d'investissement	917 189.10
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 360.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 343 310.35

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	15 000.00
70	Produits des services, du domaine, vente	19 950.00
73	Impôts et taxes	317 098.00
74	Dotations et participations	201 006.00
75	Autres produits de gestion courante	72 000.00
76	Produits financiers	2.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	718 254.35
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 343 310.35

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	20 000.00
204	Subventions d'équipement versées	66 226.25
21	Immobilisations corporelles	16 000.00
23	Immobilisations en cours	994 992.51
16	Emprunts et dettes assimilées	10 500.00
27	Autres immobilisations financières	57 500.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 165 218.76

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	430 397.80
10	Dotations, fonds divers et réserves	7 100.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	125 868.19
165	Dépôts et cautionnements reçus	1500.00
021	Virement de la section de fonctionnement	917 189.10
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 360.00
001	Solde d'exécution section investissement	336 952.77
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 826 367.86

Vote du budget primitif – assainissement Vebret.

Le budget pour l'année 2023 présenté par son Maire, s'équilibre en recettes et en dépenses à 420 248.04 Euros.

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	3 000.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 500.00
014	Atténuations de produits	3 000.00
65	Autres charges de gestion courante	300.00
66	Charges financières	870.56
023	Virement à la section d'investissement	9 325.44
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 618.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		42 614.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	26 000.00
75	Autres produits de gestion courante	50.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 564.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		42 614.00

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
23	Immobilisations en cours	350 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	6 651.02
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 564.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	4 419.02
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		377 634.04

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	198 100.00
16	Emprunts et dettes assimilées	121 922.63
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 434.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	24 233.97
021	Virement de la section de fonctionnement	9 325.44
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 618.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		377 634.04

Du côté de l'école...

L'année se termine pour nos écoliers. Elle fut riche grâce à tout ce qui a pu être proposé aux enfants par leurs enseignants, un atelier de jardinage a été proposé par Lucie et ses fleurettes aux élèves de maternelles.

Annick POIGNEAU a été arrêtée après les vacances de février, une solution de dépannage a été trouvée pour la remplacer : Maryline VASSEUR est revenue préparer les repas avant de partir travailler dans l'école où elle exerce désormais en tant qu'AESH. Amandine DUMAS est venue prêter main forte à Cathy VITTORI, Jocelyne JOURNIAC et Evelyne TOURNADRE pour le service des repas et le rangement inhérent au fonctionnement de notre cantine.

Malheureusement pour Annick cette solution a duré, mais nos petits élèves espèrent retrouver leur cantinière dès le mois de septembre !

Le mois de septembre verra revenir les enfants à l'école avec les mêmes horaires, la même répartition pédagogique et la même équipe que cette année.

Blandine Demazoin

LA TROUPE DE THEATRE AMATEUR « LES TRETEAUX DU PLATEAU » A REGALE UN PUBLIC CHALEUREUX A VEBRET

Vendredi 16 juin 2023, « Les Tréteaux du Plateau » ont proposé dans la salle des fêtes de Vebret, leur nouveau spectacle **Grand Manège** publié en 2018 par Stéphane Jaubertie, à un public chaleureux, à l'écoute d'un texte dont la véracité, l'actualité et la réalité ont marqué plus d'un. (ENTREE LIBRE, « AU CHAPEAU », BAR)



En effet, l'histoire traitée admirablement par des comédiennes investies et décomplexées, concerne tout un chacun. C'est au scalpel que le dramaturge observe la société de son temps, son fonctionnement et notamment la jeunesse qui se distingue du schéma d'antan.

Pourquoi durant sa carrière professionnelle, ne pas opter pour plusieurs métiers et pourquoi ne pas en changer tous les jours ? C'est ainsi que selon les aptitudes de chacun, ses envies, du hasard et aussi un peu de son physique...un métier d'un jour est imposé à celui qui s'adresse au bureau de « France emploi », par un chef tyrannique et irascible !

Les rires fusent et chacun à sa façon absorbe un texte souvent dérangeant! L'objectif de l'origine du théâtre n'est-il pas de raconter des histoires qui transmettent des messages et qui rassemblent le public ? Toutes les émotions semblent vibrer dans une salle médusée et heureuse d'avoir passé un excellent moment !

Nous espérons pérenniser la présence de la troupe des « Tréteaux du Plateau » dans votre commune et attendons en grande impatience la suite de cette belle aventure théâtrale.

Les tréteaux du Plateau



LA VIE DES ASSOCIATIONS

Comité d'Animations et de Loisirs de Vebret

Comme tous les ans le comité organisera la fête le samedi 5 août et dimanche 6 août 2023 (programme de la fête patronale en dernière page).

Nous nous retrouvons également le vendredi 21 juillet pour le repas d'été en soirée place de la Forge (menu et réservation en avant dernière page.).

Puis nous continuerons à l'automne avec un concours de belote et notre marché de Noël
Nous vous disons à très bientôt.

La Présidente Annick Poigneau

Amicale des parents d'élèves de l'école de Vebret

L'année scolaire 2022-2023 a été chargée en actions :

Novembre 2022, le karaoké a réuni une centaine de personnes.



Décembre 2022, la vente de sapin a été un grand succès et nous la proposerons pour Noël 2023. Les enfants de l'école ont eu la visite du père Noël le 16 décembre qui était chargé de cadeaux (livres, jeux, etc...)

Février 2023, les CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 sont partis découvrir la ville de Lyon sur 3 jours. Ils ont pu visiter le musée des Confluences, le zoo du parc de la Tête d'Or, les différents modes de transports urbains tels que le métro, le Tram, le Funiculaire et également visiter un musée Gallo-Romain. Nous espérons un nouveau voyage l'année prochaine.



Avril 2023, le quine de l'école s'est déroulé à la salle des fêtes de Vebret.

Nous remercions à cette occasion, tous les commerçants et entreprises qui ont offert des lots.

Les enfants ont joué leur carton à l'école en mai. Par chance tout le monde a gagné !!



En juin, a eu lieu la sortie scolaire des maternelles. Visite du jardin délirant à Bassignac, réalisation de doudou, jeux dans le jardin et sieste dans les hamacs.

Le vendredi 23 juin, Kermesse avec jeux, spectacle de fin d'année suivi d'un repas qui a réuni plus de cent cinquante personnes.



Nous vous informons que l'APE tiendra son marché d'été le vendredi 14 juillet sur la place de Vebret.



Charcuterie / Chou Farci ou Lasagne / Fromage / Dessert.

(Réservations au 06 73 54 29 16 ou 06 45 87 44 24 aux heures de repas le plus tôt possible).

Venez Nombreux !!!

Pour conclure, nous tenions à remercier le conseil municipal pour son précieux soutien, les parents et toutes les personnes qui participent aux activités proposées ainsi que l'équipe pédagogique de l'école.

L'équipe de l'APE

ASVA : Amicale Sportive Vebret Antignac

Voilà 1 an que l'Association Sportive Vebret Antignac a vu le jour.

Lors de l'Assemblée générale qui s'est tenue le 3 juin nous avons pu faire le bilan de cette année écoulée; sur le plan sportif, l'équipe fanion finit 3ème de sa poule et s'incline en 8ème de finale en coupe Barrès, quant à l'équipe réserve, celle-ci finit dernière de sa poule, mais qu'importe ! Cette première saison n'était pas faite pour obtenir des résultats, il tenait à cœur à nos Co présidents que la cohésion d'équipe se fasse et que la bonne humeur règne, car le mot d'ordre était surtout la convivialité. La 3ème mi-temps, comme dirait un de nos Co présidents, c'est ce qui forme le ciment du club !



Un nouveau bureau a été élu :

Co-présidents :
Jean Pierre Barbet
Dominique Chavinier

Secrétaire
Daniel Dumas

Vice-Secrétaire :
François Laurent

Trésorière
Suzanne Barbet

Vice Trésorier
Roger Villien



Nous avons fait le point sur cet engouement qui s'est créé autour de l'ASVA, engouement qui s'est donc ressenti les dimanches de rencontres où nos supporters étaient en nombre pour soutenir nos orange et noir, ainsi que lors des manifestations que l'ASVA a organisé.

Le club, grâce à ses nombreux sponsors qui ont répondu présents, a pu mettre en vente des sweat-shirts (toujours en vente si vous avez envie de porter les couleurs du club) et offrir des parkas à ses dirigeants.

Concernant le poste d'entraîneur, au vu de ses bons résultats et de son implication, et puisque Zidane et Deschamps ne sont pas disponibles, le club a décidé de poursuivre l'aventure avec Julien Serre.

La grande famille de l'ASVA s'est agrandie avec la venue au monde de 2 bébés : nous souhaitons encore beaucoup de bonheur aux heureux parents Johan Bagilet et sa compagne Laura Gardes, ainsi qu'à Anthony Lalo et sa compagne Manon Gibert.

Pour la nouvelle saison qui s'annonce, nous sommes ravis de voir le nombre de licences joueurs et dirigeants croître et si vous le souhaitez vous pouvez nous rejoindre dans l'aventure ASVA

Evidemment sur le plan sportif, l'objectif de cette prochaine saison serait la montée de l'équipe fanion qui jouera en départementale 4 du district du Cantal tout comme l'équipe réserve.

Quant à vous chers supporters nous vous attendons nombreux cet été lors de nos prochaines manifestations qui auront lieu le 22 juillet, concours de pétanque et bal avec OBSESSION ; et les vendredis 11/08 et 25/08 aux marchés d'été sur la place de Vebret.

Et bien entendu autour de la pelouse du stade Jacky Picard à la reprise du championnat et de la coupe.

Bel été à tous à bientôt !

Chargée de Communication/ Pauline Chavinier

Club Les Bruyères de Vebret

Bonjour à tous,

Notre assemblée générale a eu lieu le dimanche 15 janvier 2023.

Composition du bureau :

Président : Alain Serre

Vice-président : Daniel Flagel

Secrétaire : Huguette Touraille

Trésorière : Marie-Jo Lassudrie

Vice trésorière : Ginette Pommarat.

Membres : Lassudrie Michel, Pommarat Raymond, Flagel Patricia, Serre Martine, Joly Jeanne, Delcroix Catherine, Delcroix Didier, Robert Pierre.

Un repas offert par le club fut servi aux 65 adhérents.

Le prix de la carte annuelle est de 18 euros.

Tous les mardis, à 14 heures : pétanque, cartes, marches, causerie..., boissons et pâtisseries gratuites. 30 personnes sont présentes à ce jour, en moyenne.

Pour l'année 2023, pas de sortie en car ; nous préférons nous retrouver autour d'une table : c'est plus convivial et tous les adhérents sont concernés.

Manifestations déjà organisées :

12 février : Thé dansant avec Godo Musette, 153 entrées, 56 soupes au fromage.

14 mars : Repas pot au feu (réservé aux adhérents), 57 convives.

4 avril ; nous avons reçu le club de Lanobre, 60 personnes des deux clubs se sont retrouvées.

16 avril : Thé dansant avec Jean-Paul Leniaud, 61 entrées, 35 soupes au fromage.

Le 25 avril, à la demande des adhérents, repas à la salle, 47 convives ont dégusté un cassoulet maison.

21 mai : Repas restaurant à Sauvat pour les adhérents, 47 ont apprécié le très bon menu.

04 juin : journée détente, grillade offerte, pétanque, belote. Merci à Godo Musette pour l'animation. 50 personnes et une super ambiance.

A chaque manifestation, le club participe financièrement, grâce à un excellent bilan financier. Merci pour la gestion à Marie-Jo, notre trésorière.

Manifestations à venir :

7 juillet : soirée d'été avec repas et animation.

17 septembre : Repas pour les adhérents au restaurant.

22 octobre : Thé dansant avec Godo Musette.

19 novembre : Repas à la salle ouvert à tous.

03 décembre : Thé dansant avec Alain Soubrane.

Je voudrais remercier toutes les personnes qui participent à la vie de notre club. Merci aux pâtisseries pour les gâteaux. Merci aux adhérents pour leur sympathie. Grâce à vous, tout le club continuera d'exister.

Pour nous joindre ; 06 33 75 88 22.

Il n'y a pas d'âge pour rejoindre notre club.

Le Président ; Alain Serre et le bureau.



12 février 23



6 juin 23



9 mai 23



EFSA : école de football Sumène Artense

La saison se termine pour nos licenciés, après avoir terminé leur championnat et plateaux respectifs. Nos 87 joueurs ayant participé à divers tournois, il est temps de les récompenser par une sortie tous ensemble au Pal le samedi 1 juillet!!

Certains de nos licenciés ont assisté au match Clermont/Lorient et ont participé en tant que ramasseurs de balles ou animateur de drapeaux, pendant que d'autres participaient au tournoi de Blavozy sur 2 jours.



L'efsa remercie l'investissement des parents et surtout des éducateurs sans lesquels rien ne serait possible.

L'assemblée générale clôturera cette saison suivi d'un repas et d'une après-midi conviviale le dimanche 25 juin à Saignes.

Bon été à tous, rendez-vous à la rentrée !!

Bureau école de Foot.

Recrutement JSP Ydes 2023/2024

L'école des JEUNES SAPEURS-
POMPIERS de Ydes

recrute pour la rentrée scolaire
2023/2024.



DON DU SANG A YDES

Rappel des dates de collectes :

- mardi 11 juillet 2023
- mardi 03 octobre 2023
- mardi 19 décembre 2023



NÉCESSAIRE ET POSITIF

Par Aurore Schwartz

NEKO CANTAL créée en 2022, a pu démarrer la saison dès les premières semaines de l'année. Les demandes ne se sont pas fait attendre. Les habitants de la commune et ses alentours tenaient à venir en aide aux chats qui errent près de chez eux. Loin de vouloir les laisser "faire leur vie", ils ont préféré demander de l'aide à une association spécialisée.

Grâce aux subventions de la commune de Vebret, du département et vos dons, l'association a pu s'équiper de matériel de capture, de protection et de soin.

Rapidement, les bénévoles se sont mobilisés pour attraper, parfois avec difficulté, les femelles non identifiées et reconnues errantes.

L'idéal en effet, c'est de pouvoir pratiquer une ovariectomie avant la saison de reproduction. Malgré cela, certaines attendaient déjà des petits. Dans ces cas précis, les futures mamans ont été en familles d'accueil pour qu'elles puissent mettre au monde leurs petits en toute sécurité. Les chatons seront prêts à être adoptés courant juillet. Quant aux mamans, elles seront éduquées pour l'adoption ou relâchées sur leur territoire sous l'œil des bénévoles (avec nourrissage).

L'association est parfois contactée par les vétérinaires, la gendarmerie ou des maires pour une prise en charge de chatons perdus, abandonnés ou blessés.

Actuellement, Neko Cantal n'est plus en mesure de répondre aux demandes, fautes d'argent.

À savoir qu'une stérilisation coûte 100 euros, les réserves s'épuisent très vite.

Plus d'aide pourrait être apportée aux animaux, si d'avantage de personnes se mobilisaient pour cette cause.

Proposez aux maires de contacter l'association pour signer une convention, comme cela a été fait avec la mairie de Riom-ès-Montagne. A sa demande, 10 chats libres seront capturés; les frais étant réglés directement par la commune.

Moyens humains actuels :

7 bénévoles se relaient sur le terrain,

4 familles d'accueil reçoivent les chats en post-opération ou plus long séjour.

Pour soutenir l'association dans son travail, vous pouvez donner lors des collectes de nourriture ou en étant vous-même famille d'accueil, ou encore, faire un don directement à l'association qui vous donnera la marche à suivre.

En adhérant à l'association pour 15 euros par an, vous soutiendrez ses actions et participerez donc à votre manière à ses campagnes de stérilisations.

Pour rappel, l'association n'est pas un refuge, elle ne dispose pas de locaux. Les chats sont placés uniquement en famille d'accueil.

Pour en adopter, vous pouvez joindre Neko Cantal via Facebook, où des photos sont disponibles, ou par mail à presidente@neko-cantal.fr

BILAN MI-SAISON

25 PRISES EN CHARGE

7 ADOPTIONS

9 CHATONS A ADOPTER

8 FEMELLES STÉRILISÉS
3 MÂLES CASTRÉS

DEVENEZ FAMILLE
D'ACCUEIL

AIDER LES MOINS
CHANCEUX



Notre beau patrimoine: SUMENE ARTENSE : AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE.

Terre de lacs, de rivières, de moyennes montagnes, d'agriculture à taille humaine dans des paysages millénaires offrant des vues superbes modelées par le volcanisme et les glaciers, notre région **Sumène-Artense**, possède des atouts remarquables mais souvent méconnus et peu valorisés.

Notre pays est trop souvent oublié des circuits touristiques, pourquoi ??? **Le tourisme** doit se développer, il est un élément important pour l'économie locale.

Mais où est le rapport avec l'hydroélectricité ?

Notre exceptionnel complexe hydroélectrique autour de **la Dordogne** est devenu un élément déterminant dans le développement des zones touristiques.



Cet ensemble avec les retenues de Bort, de Marèges qui reçoit la Rhue, de l'Aigle où se jette la Sumène est la 'frontière' de notre communauté de communes.



La réalisation au milieu du 20ème siècle **des grands barrages** sur la Dordogne n'avait qu'un objectif : la fourniture d'électricité. Sur la Dordogne, ce sont 10 barrages qui se suivent dont le plus ancien en France mis en eau en 1896 : **La Bourboule** 20 mètres de haut !

La Bourboule



Ont suivi :
Marèges 90 mètres (hauteur sur fondations) mis en eau en 1935,
l'Aigle 90 mètres en 1946,
Le Chastang 85 mètres en 1952,
Bort 124 mètres en 1952.

Marèges

A l'époque (1950) cette concentration était déjà unique en France et en Europe.

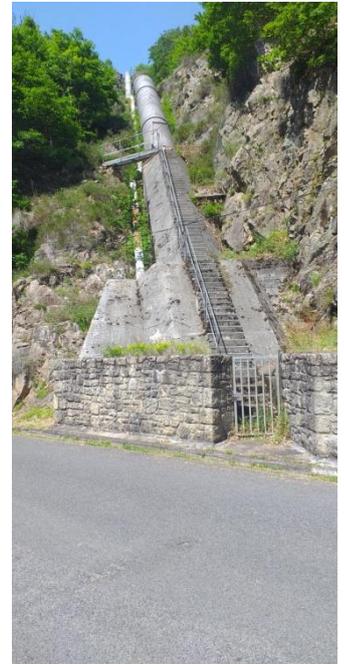


En 1970 le **lac de Lastioules**, 120 hectares, est mis en eau dans un écrin de verdure reposant, un lac qui 'part dans tous les sens : 4 digues', un cadre exceptionnel pour la baignade, la pêche, le canotage, les balades, le repos.....



De ce lac, part d'Auzerette une **conduite forcée** qui plonge dans la vallée de la Rhue, l'eau est **turbinée** au niveau du barrage de Vaussaire, puis par un tunnel amenée au sommet du barrage de Bort où elle est turbinée une seconde fois ! De nombreuses '**prises d'eau**' ont été construites sur le plateau de l'Artense, le magnifique lac de **La Crégut**, plus grand lac glaciaire du Massif Central, sert de 'relais'. On aperçoit régulièrement d'autres conduites forcées sur les flancs de nos vallées qui plongent vers des centrales ; ces conduites à l'origine en acier rivé sont aujourd'hui soudées depuis les années 30, donc plus robustes et performantes. **Aristide Bergès** (papeterie) pour les turbines puis **Auguste Bouchailler** pour les conduites forcées à partir de 1870 environ ont été les pionniers dans l'utilisation des chutes d'eau.

Conduite de Vaussaire



L'hydroélectrique c'est surtout la **deuxième ressource d'électricité** en France environ 12% après le nucléaire. **Rhône-Alpes-Auvergne** est la première région de production, la France est le 3^{ème} pays Européen après la Norvège et la Suède. On connaît les difficultés à stocker l'électricité, d'où l'importance des barrages qui jouent ce rôle et amènent de la souplesse dans la gestion de la distribution.



A noter aussi que l'énergie hydroélectrique, appelée aussi **houille blanche** à ses débuts, ne pollue pas et n'utilise pas des ressources non renouvelables, mais aussi qu'elle participe au stockage et à la gestion de l'eau elle-même.... Capital aujourd'hui !

On ne peut passer sous silence que la mise en eau de ces gigantesques ouvrages a englouti des vallées avec leurs villages, leur histoire, des moyens de communication : routes, voies ferrées, voies fluviales

Avec les techniques modernes, **mini barrages** et micro turbines très performantes, notre région qui s'y prête bien, pourrait développer l'hydroélectrique.

Roger Villien

Notre beau patrimoine culturel et naturel :

Le Saut de la Saule et le pont suspendu.

Sur une distance de quelques mètres, on a un exemple parfait de ce que l'on appelle un paysage culturel, c'est-à-dire un site mixte où l'œuvre de la nature (le Saut de la Saule) et celle de l'homme (le pont suspendu) s'harmonisent.

La Grande Rhue prend sa source à 1280 mètres sur les pentes du puy Paillaret dans les monts Dore. A Coindre, elle reçoit en rive gauche la Petite Rhue, qui elle, vient des monts du Cantal. Elle devient alors la Rhue. Au pont de Lourseyre elle est rejointe en rive droite par la Tarentaine. Après 56,6 kilomètres, elle vient se jeter dans la Dordogne au sud de Bort-les-Orgues. Sur la commune de Vebret, elle sert de limites avec les communes de Champs-sur-Tarentaine, puis de Bort-les-Orgues.



La Rhue est une rivière très sauvage avec des gorges profondes. Elle est bordée de nombreuses forêts très denses, où la recherche de champignons peut s'avérer périlleuse tant les pentes sont escarpées. Sur notre commune, elle atteint son point d'orgue au Saut de la Saule.



A proximité de l'ancienne usine à soie, la Rhue traverse des roches de gneiss. Sur environ 200 mètres, l'érosion, causée par la force de l'eau, creuse des « marmites de géants » et forme des couloirs étroits pouvant atteindre une profondeur de 7 à 8 mètres. Rapides et cascades se succèdent avec fracas surtout en période de fortes pluies. C'est un lieu particulièrement propice à la pêche à la truite, avec parfois des spécimens de belle taille.

Au milieu du XIXe siècle, les frères Mignot fondent les usines de la Cascade ; notamment, une filature de soie s'installe sur le site afin de profiter de la force de l'eau pour produire de l'électricité. Au début du siècle suivant, l'usine emploie jusqu'à trois à quatre cents ouvrières qui sont logées sur place dans un internat.



Afin de permettre aux ouvrières venant du Cantal de traverser la Rhue, un pont suspendu a été construit au cours du XIXe siècle. Il a été rénové après guerre. Le pont est encadré par deux grands pylônes qui sont en moellon de gneiss couvert d'un enduit ; le passage qui les traverse a reçu un parement en brique ; le tablier métallique porte une chaussée en bois. De nos jours, le pont est interdit d'accès.

Michel Escudier

JEUX

SUDOKU : proposé par Claude Bonnot de Champassis. *(Solution dans le prochain bulletin)*

Grille 53									<u>Solution de la grille sudoku 52</u>																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
	3		5	1		7		2	8	1		9	6	5	3	2	1	7	8	3	2	7	6	5	1	9	8	7	2	4	1	7	8	3	2	7	6	5	1	9	8	7	2	4	1	7	8	3	2	7	6	5	1	9	8	7	2	4	1	7	8	3	2	7	6	5	1	9	8	7	2	4	1	7	8	3	2	7	6	5	1	9	8	7	2	4	1	7	8	3	2	7	6	5	1	9	8	7	2	4	1	7	8	3	2	7	6	5	1	9	8	7	2	4	1	7	8	3	2	7	6	5	1	9	8	7	2	4	1	7	8	3	2	7	6	5	1	9	8	7	2	4	1	7	8	3	2	7	6	5	1	9	8	7	2	4	1	7	8	3	2	7	6	5	1	9	8	7	2	4	1	7	8	3	2	7	6	5	1	9	8	7	2	4	1	7	8	3	2	7	6	5	1	9	8	7	2	4	1	7	8	3	2	7	6	5	1	9	8	7	2	4	1	7	8	3	2	7	6	5	1	9	8	7	2	4	1	7	8	3	2	7	6	5	1	9	8	7	2	4	1	7	8	3	2	7	6	5	1	9	8	7	2	4	1	7	8	3	2	7	6	5	1	9	8	7	2	4	1	7	8	3	2	7	6	5	1	9	8	7	2	4	1	7	8	3	2	7	6	5	1	9	8	7	2	4	1	7	8	3	2	7	6	5	1	9	8	7	2	4	1	7	8	3	2	7	6	5	1	9	8	7	2	4	1	7	8	3	2	7	6	5	1	9	8	7	2	4	1	7	8	3	2	7	6	5	1	9	8	7	2	4	1	7	8	3	2	7	6	5	1	9	8	7	2	4	1	7	8	3	2	7	6	5	1	9	8	7	2	4	1	7	8	3	2	7	6	5	1	9	8	7

Mots croisés grille n° 53 (de D. Letemplier). Solution dans le prochain bulletin

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A									■	
B							■			
C			■		■					■
D					■	■				
E					■			■		
F									■	
G			■				⋮			
H				■	■	■				
I			■							
J										

Horizontal :

- A – Au trois, place de La Forge.
- B – Polissons – Préposition.
- C – Article de sport – Bouge-toi !
- D – Rénove une vieille casserole – Prise inamicale.
- E – Eructe – Métal précieux – Interpelle.
- F – Pour agrandir la salle polyvalente.
- G – Préfixe – Un des projets de l’enseigne du commerce du bourg ?
- H – Brassens y repose – Pleine.
- I – Indispensable à la piscine – Prolongements.
- J – Mesquinerie.

Vertical :

- 1 – Apprécier toutes sortes de choses.
- 2 – Médiocrement.
- 3 – Fin de verbe du 2^{ème} groupe – Aspect – Ancien chef russe sans sa voyelle.
- 4 – Nouveau, au bourg.
- 5 – Pronom personnel – Premier fleuve français – Accord catalan.
- 6 – Subsidés – Radio au début du siècle dernier – Hors de portée.
- 7 – exaltation.
- 8 – Ouvrit les mirettes – Jeux d’amoureux.
- 9 – Dévidoir – Génies nordiques.
- 10 – Souvent demandé à la gare – Anémone dans *Le Père Noël est une ordure*.

Solution Mots croisés grille n°52

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	P	A	I	R	E	■	C	H	E	R
B	I	L	■	■	V	A	L	I	S	E
C	S	E	C	H	E	R	E	S	S	E
D	T	■	A	■	■	T	■	T	E	C
E	E	■	K	A	K	E	M	O	N	O
F	V	I	E	■	H	N	■	R	C	U
G	E	N	■	D	O	S	S	I	E	R
H	R	D	■	I	L	E	■	Q	■	T
I	T	E	N	D	■	■	B	U	S	E
J	E	X	T	I	N	C	T	E	U	R

Les associations et la mairie de Vebret
organisent leurs



SOIRÉES D'ÉTÉ

Adulte 13 €
Enfant 5 €

Les vendredis à partir de 19h

7/07	Club des Bruyères	Pâté campagne Jambon braisé Gratin dauphinois Fromage Dessert <i>A 20H ANIMATION SURPRISE ...</i>	Réservation au 06.33.75.88.22 Avant le 30/06
14/07	Association des Parents d'Élèves	Choux farci Ou lasagnes Fromage Tarte	Réservation au 06.73.54.29.16 06.45.87.44.24 Après 18h
21/07	Comité des fêtes	Couscous Dessert	Réservation au 06.60.03.02.36
28/07	ACCA	Biche au four communal Gratin dauphinois Fromage Dessert	Réservation au 06.83.55.92.65 06.82.94.87.53
5 et 6/08	Fête patronale		
11/08	AS Vebret Antignac	Melon Roti de porc - Truffade Fromage Tartelette aux pommes	Réservation au 06.85.28.18.97
18/08	ACCA	Biche à la plancha Aligot Fromage Dessert	Réservation au 06.83.55.92.65 06.82.94.87.53
25/08	AS Vebret Antignac	Charcuterie Poulet basquaise Fromage Tartelette aux pommes	Réservation au 06.85.28.18.97



LE COMITE DES FÊTES ORGANISE LA FÊTE PATRONALE

SAMEDI 5 AOÛT

A PARTIR DE 8H

**VENTE DE TRIPES PAIN PIZZAS TARTES AUX POMMES OU AUX
PRUNEAUX SORTIS DU FOUR COMMUNAL**

VIDE GRENIER

14H

CONCOURS DE PÉTANQUE

20H

REPAS 15€

CHARCUTERIE

POULET BASQUAISE

RIZ

DESSERT

21H

CONCERT AVEC LES HUMEURS CEREBRALES

23H

OBSESSION

DIMANCHE 6 AOÛT

11H

MESSE

DÉPÔT DE GERBE AU MONUMENT AUX MORTS

12H

VIN D'HONNEUR OFFERT PAR LA MUNICIPALITÉ

15H

THÉ DANSANT AVEC JEAN PAUL LENIAUD 5€

20H

REPAS 12€

SAUCISSE TRUFFADE

SALADE

DESSERT

21H

CONCERT AVEC OUBERET

23H

RETRAITE AUX FLAMBEAUX

GRAND FEUX D'ARTIFICE

Réservation des repas au 06.60.03.02.36